

## Projet immobilier "Campus" : des salariés plus égaux que les autres...

Transparence, équité, depuis 16 mois la direction jongle avec ces mots pour nous convaincre d'adhérer à l'esprit du projet Campus et à sa notion centrale, le "quartier d'équipe". Entre équipiers, c'est bien connu, il faut se faire confiance. Depuis 16 mois, c'est ce que nous faisons. C'est terminé. Notre confiance s'est envolée à la lecture de la page 63 du dossier d'information-consultation transmis aux membres du CSE Central.

À la lecture de cette page, on comprend derrière un brouillard de mots que ce "principe universel" s'arrêtera aux portes de la direction de l'Information. Le projet Campus ne s'y appliquerait pas, ou peu. Tant mieux, peut-être, pour ceux qui travaillent derrière ces portes, un gros millier de personnes, soit un cinquième des effectifs concernées par ce projet. Mais pas question de dire "tant pis" pour les autres, les dindons de cette mauvaise farce.

Puisque la règle du bureau partagé, du "flex office", ne sera pas la même pour tous les services, que la force de l'évidence ne s'impose pas à tous les étages, nous demandons à la revoir partout, à commencer par les rédactions qui refusent de se voir imposer cette contrainte.

À défaut d'avoir une règle identique, acceptée par tous, il faut identifier des critères objectifs qui permettront d'organiser une cohabitation équitable à l'intérieur des futurs locaux. La signature – ou pas – d'un avenant télétravail s'impose de fait comme un élément à prendre en considération.

Pour le reste, et sans faire à ce stade l'inventaire des questions que soulève ce document, nous souhaitons saluer ici l'engagement de la direction de conserver, pour les équipes parisiennes du réseau Outre-mer, le statut d'établissement distinct. C'est une question de bon sens, nous sommes satisfaits de constater qu'il est partagé.

Toutefois, pour certains des salariés de Malakoff, le passage du périphérique ne sera pas un simple déménagement, mais une vraie mobilité contrainte. Un changement de direction imposé avec, pour plusieurs dizaines d'entre eux, des conséquences en termes de conditions de travail, de planning et de rémunération.

Le SNJ sera vigilant afin que la négociation annoncée sur ces questions permette de garantir aux intéressés une juste compensation du préjudice subi.

Paris, le 28 septembre 2023